

Convention de prestations et d'hébergement au haras de Châtenay – 6, le Moulin - 01320 CHATENAY – F. Années 2022-2023

Poulinière: N° sire (Life Number) Suitée: **OUI/NON** Date d'arrivée prévue ___ / ___ / ___
Barrer les mentions inutiles.
Étalon choisi Gestionnaire Tel. Type d'insémination **I AF / I AR / I AC**. Transfert d'embryon **OUI/NON**
Son propriétaire : Nom, prénom, Société e-mail :
Adresse, CP, Commune, Pays : Tel :
Éventuellement, son représentant mandaté : Nom, prénom, tél

1 : Le propriétaire confie sa poulinière à « European Stallions Resort » e.a.r.l (ESR) gérée par Sébastien Neyrat, à « Dr vétérinaire Thibault Dhier Equine Reproduction » s.e.l.a.s (TD) et à Frédéric Neyrat (FN) vétérinaire à des fins de mise à la reproduction. Leur prestation, de quelque nature qu'elle soit, n'est pas génératrice d'obligations de résultats, mais d'obligations de moyens. En conséquence, leur responsabilité ne pourra être engagée qu'à condition que soit démontré qu'une faute a été commise par eux et ce même dans le cadre de l'obligation de garde et d'hébergement. Le propriétaire ou son représentant mandaté déclare avoir agréé les installations (boxes, prés, salles de gynécologie, etc) dans lesquelles sa poulinière éventuellement suivie sera hébergée. La poulinière doit être en bon état, bien dressée, vermifugée (strongle/tænias) depuis moins de 15 jours, à jour de vaccination (grippe, tétanos, **rhinopneumonie**), défermée des postérieurs, ferrée devant si besoin.

Les horaires d'ouverture du haras sont de 8h à 11h30h 7j/7 en saison (du 15/02 au 30/09). L'après-midi et hors saison : Sur rendez-vous avec TD.

2 : Suivi gynécologique et mise en place de la semence réalisés par TD (éventuellement par les inséminateurs d'ESR pour les inséminations fraîches ou réfrigérées).

Coût TTC dont tva 10% du suivi gynécologique et de la mise en place de la semence (= inséminations) forfaitairement pour toute la saison :

- Semence fraîche ou réfrigérée d'étalons du catalogue BLH en promotion Wahoo 175 + 95 = **270€ttc**
- Semence fraîche ou réfrigérée d'étalons du catalogue BLH hors promotion Wahoo 245 + 125 = **370€ttc avec Garantie « Poulain Vivant »**.
La Garantie « Poulain Vivant » telle que définie par le contrat de saillie BLH assure la gratuité de ces prestations l'année suivante en l'absence de « Poulain Vivant ».
- Semence réfrigérée d'étalons non BLH 270 + 180 = **450€ttc**
- Semence congelée d'étalons du catalogue BLH 370 + 205 = **575€ttc**
- Semence congelée (IAC) d'étalons hors catalogue BLH 370 + 275 = **645€ttc**
- Suivi gynécologique d'une receveuse fournie par l'éleveur pour implantation d'un embryon frais ou congelé..... **245€ttc**

Réductions prévues pour plusieurs poulinières. Pour augmenter les chances de gestation, le propriétaire autorise TD à pratiquer, si besoins, analyses, traitements, vulvoplastie. Pour un coût unitaire supérieur à 90€, TD demande l'accord verbal du propriétaire. Le propriétaire s'engage à présenter la poulinière aux dates prévues par TD. Il autorise l'écrasement transrectal d'une vésicule embryonnaire en cas de gestation gémellaire. Une gémellarité peut passer inaperçue (1 cas sur 500) malgré les examens répétés prévus.

3 : Transfert d'embryon et Mise en Place d'embryon frais ou congelé : Le propriétaire signe aussi le Contrat de transfert d'embryon et de location d'une receveuse

- Pour chaque récolte d'embryon frais (8 jours environ après l'ovulation) **225€ttc**. Mise en place de l'embryon dans une receveuse **155€ttc** par embryon
- Pour la mise en place d'un embryon congelé dans une receveuse **300€ttc** après signature du Contrat de stockage d'embryons congelés
- Pour la Ponction ovocytaire (OPU) : Se référer au « Contrat pour OPU et ICSI ».

4 : Tarif des pensions : Pour un hébergement en box ou au pâturage non individuel au haras ou ses annexes où les animaux sont transportés en van ou en camion.

- Pour une poulinière suivie ou en attente de poulainage **21€ttc** par jour (Ponette : **15,25€**) dont TVA 10%. Réduction 10% après 30j consécutifs
- Pour une poulinière non suivie **16,8€ttc** par jour (Ponette : **11,55€**) dont TVA 10% Réduction 10% après 30j consécutifs
- Supplément sur demande : Copeaux : +4€/j ou Travail +10€/j. Pour une pension de longue durée à l'année, se référer à la Convention d'hébergement de Longue Durée.

5 : Poulinage : L'arrivée de la poulinière est à prévoir 10 mois et demi au plus tard après la dernière insémination. Cette prestation inclut la surveillance pré et post partum, le poulinage, le nursing du nouveau-né par le personnel d'ESR, la pose de l'aimant vulvaire, les examens gynécologiques pré et post partum, les injections d'usage et la prise de sang pour contrôle de l'immunité passive par le vétérinaire. L'intervention d'un vétérinaire en urgence en cas de dystocie ou lors de complications, la fourniture de colostrum complémentaire si celui de la poulinière est insuffisant et un éventuel suivi néo-natal rapproché pendant les premiers jours (biberonnage...) sont facturés en sus au propriétaire par le praticien ou/et ESR.
Tarif TTC..... **600€ttc** à régler à ESR à l'arrivée de la jument.

6 : En cas de maladie ou d'accident de la jument, de son poulain, un vétérinaire est appelé par ESR pour apporter les soins nécessités par l'urgence à charge pour ESR de prévenir le propriétaire ou son représentant dans les plus brefs délais. Celui-ci reste alors libre du choix du praticien. Les frais occasionnés sont à la charge du propriétaire. Si le propriétaire n'est pas joignable et si le pronostic vital semble en jeu, le praticien et ESR sont autorisés à faire transporter l'animal dans une clinique équine aux frais de l'éleveur.

IMPORTANT : La poulinière n'est admise au haras de Châtenay qu'à réception de cette convention et des chèques d'acompte à expédier à :
« Européan Stallions Resort » 1500, Ch. des Sauvagères 01960 SERVAS ou à envoyer par mail à laure.nevrat@beligneuxleharas.com Contact : +33 (0)4 37 62 30 85

7 : ACOMPTES OBLIGATOIRES ET REGLEMENT DES FACTURES

Sont joints **obligatoirement** deux chèques (ou virements) d'acompte à l'ordre de

Dr Dhier Equine Reproduction (suivi gynécologique et mise en place), soit :

- **370€** pour les étalons du catalogue BLH en semence fraîche ou réfrigérée.
- **270€** pour les étalons du catalogue BLH en promotion Wahoo.
- **575€** pour les étalons du catalogue BLH en semence congelée.
- **450€** pour les étalons hors catalogue BLH en semence réfrigérée.
- **645€** pour les étalons hors catalogue BLH en semence congelée.

EUROPEAN STALLIONS RESORT pour l'acompte sur la pension de :

- **100€** auxquels s'ajoutent **600€** pour une jument venant pour pouliner.

Ces acomptes seront déduits de la première facture. Le règlement de la totalité des frais est exigé lors du départ des animaux ou à réception de facture. En cas de retard de paiement, un intérêt de retard égal à trois fois le taux légal (art L 441-6 du Code du Commerce) s'applique d'office sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure.

8 : LE PROPRIETAIRE EST INFORME DE L'EXISTENCE DE RISQUES :

• Lors du gardiennage des chevaux, leur manipulation, la mise au pré avec des congénères, les transports routiers éventuels d'un site du haras à un autre.
Pendant la phase d'adaptation ou lors de canicule, un amaigrissement peut survenir.
• Lors de la mise à la reproduction dont les risques inhérents aux échographies transrectales (déchirure mortelle dans un cas sur 20.000 examens selon l'IFCE), les risques lors d'injections thérapeutiques, lors d'éventuelle tranquillisation destinée à assurer la sécurité des chevaux et de leur entourage et optimiser les actes du suivi et la fertilité. Une gestation gémellaire peut passer inaperçue à l'échographie (1 cas sur 500 selon la littérature scientifique).

Le propriétaire est informé que seuls les juments et les poulains d'une valeur inférieure à trente mille euros ttc (30.000€ttc) chacun, les semences de moins de deux mille euros ttc et les embryons congelés de moins de cinq mille euros ttc sont

9 : VALEUR DES ANIMAUX, DE LA SEMENCE ET DES EMBRYONS CONFIES

acceptés au centre. Ce qui signifie que si le propriétaire confie ses animaux, semence et embryon à ESR, TD et FN, il reconnaît formellement et définitivement que ses animaux, semences et embryons n'ont pas une valeur supérieure à ces montants pendant la durée de leur séjour. Ceci a pour conséquence qu'en cas de sinistre survenant à ces animaux, semences et embryons quel qu'en soit la cause, si la responsabilité de ESR et des vétérinaires tant au titre des actes vétérinaires, des actes d'insémination et actes annexes que de la garde et de l'hébergement si elle est mise en cause est limitée à une indemnité maximale de 30.000€ttc par animal, 2000€ pour la totalité de la semence confiée, 5000€ par embryon. L'éleveur et son entourage sont responsables des dommages qu'ils subissent ou provoquent lors de leur présence au centre ou dans ses annexes.

CONSENTEMENT ECLAIRE DU PROPRIETAIRE

Le propriétaire ou son représentant qui se déclare mandaté par l'éleveur affirme avoir été informé en termes clairs et avoir parfaitement compris cette convention. Il l'accepte en totalité et reconnaît qu'aucune garantie ne lui a été donnée quant au résultat escompté et que l'insémination congelée ou réfrigérée réduit la fertilité. Il certifie être autorisé par le gestionnaire de l'étalon choisi à utiliser la semence et dégage ESR, TD et FN de toute responsabilité en cas d'usage frauduleux. En cas de litige, le Droit français s'applique et la juridiction du lieu d'exercice de ESR, TD et FN est seule compétente.

Fait à Servas, pour ESR, TD et FN

Fait à _____ le ___ / ___ / 20 ___
Signature de du propriétaire ou de son représentant dument mandaté par le propriétaire :

Un exemplaire du contrat à transmettre à laure.nevrat@beligneuxleharas.com